

CULTURE

ET RECHERCHE

Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire. Conseil de la recherche.

Supplément de la Lettre d'information n° 272 paraissant six fois par an.

C A L E N D R I E R

RENCONTRES

20/28 JANVIER 1990

Deuxième salon international des musées et expositions, à Paris, au Grand Palais. Ce salon, qui sera marqué par une présence européenne très forte, sera ponctué de colloques et de manifestations professionnelles :

- **les colloques** : 21/01 : les enjeux de la restauration.

24/01 : l'exposition par ses auteurs mêmes.

25-26/01 : architecture/design/musée.

27/01 : éditions et musées.

- **les manifestations professionnelles** :

22/01 : innovations muséographiques.

23/01 : la journée professionnelle placée sous le patronage de l'Association des maires de France et de l'Association des conservateurs.

La Direction des musées de France présentera, sur un stand de 200 m², les travaux qu'elle conduit dans le domaine de la restauration. Seront présents des restaurateurs en action ; des études du Laboratoire de recherche des musées de France apparaîtront en amont de leurs travaux : radiographies, photographies UV, IR,...

Renseignements : Réalisateur du salon : Provinciales, 33, rue du Faubourg St Antoine. Tél. : 43.46.86.44. Service de presse : Public et Communication, Bernadette Alambret, 6, rue des Fossés St Jacques. Tél. : 43.26.07.37.

26/27 JANVIER 1990

Patrimoine ethnographique et musées dans les Alpes occidentales, à Grenoble. Premières rencontres internationales organisées sous l'égide de la Communauté de travail des Alpes occidentales (CO-TRAO).

Renseignements : Musée Dauphinois, Jean Guibal ou Isabelle Lazier, 30, rue Maurice Gignoux, 38031 Grenoble cedex. Tél. : 76.87.66.77.

6/8 FEVRIER 1990

Imagina 90 au Centre de congrès auditorium de Monte-Carlo. Neuvième forum international des nouvelles images organisé par le Festival international de télévision de Monte-Carlo et l'Institut national de l'audiovisuel. Les dernières avancées de l'image de synthèse dans le domaine de la recherche et de ses applications professionnelles.

Renseignements : ORTECH Communication. Tél. : 45.23.08.16.

FORMATION

Nouvelles technologies de la communication et service public

Organisateur : Université Paris IX Dauphine et France Télécom (Service de la prospective et des études économiques) avec le soutien du Centre national d'études des télécommunications et de l'Institut national de l'audiovisuel.

Objectifs : ce séminaire de recherche est destiné à aborder un certain nombre de questions touchant à la place du service public dans le secteur de la communication (entendue comme l'ensemble des télécommunications, la poste, l'informatique et l'audiovisuel), notamment dans la perspective du grand marché de 1993.

Public visé : enseignants, chercheurs, étudiants de l'Université Paris-Dauphine, professionnels et chercheurs de la communication, membres des établissements organisateurs.

Dates et thèmes : le vendredi de 9h30 à 13h.

8/12/1989 : introduction au séminaire.

12/1/1990 : la télévision publique déstabilisée par les nouvelles technologies de communication (NTC) ?

9/2/1990 : l'évolution du service public dans les télécommunications.

9/3/1990 : l'avenir du service public de l'audiovisuel.

6/4/1990 : le service public de la poste, évolution et perspectives.

27/4/1990 : l'introduction des NTC dans les télécommunications.

11/5/90 : l'avenir du service public dans le secteur de la communication.

Lieu : Université Paris-Dauphine, salle Raymond Aron, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris.

Renseignements : Université Paris-Dauphine, Pierre Chambat et Marion Lepresle. Tél. : 47.27.44.10.

Musée musées : musée et banques de données

Organisateur : Séminaire organisé par le Musée du Louvre en collaboration avec le Collège international de philosophie.

Objectifs : présenter des vidéodisques de musées ; projection des vidéodisques et exposé de leur réalisation par les conservateurs et les éditeurs.

Dates et thèmes : Le vendredi de 14h30 à 16h30 :

19 janvier 1990 : vidéodisque « Parthénon » : art et civilisation de la Grèce antique autour des collections du Louvre.

16 février 1990 : vidéodisque « Louvre ».

23 février 1990 : deux vidéodisques de la Fondation J.Paul Getty : collections de vases grecs et de manuscrits présentés par le directeur européen de la Fondation.

9 mars 1990 : Vidéodisque du musée Albert Kahn : images des fonds « Extrême Orient » et « Inde » avec notamment de nombreux autochromes réalisés entre 1909 et 1928.

Lieu : Salle de conférence de l'Auditorium du musée du Louvre.

Renseignements : Auditorium du Louvre, Catherine Pontet. Tél. : 40.20.52.94.

EXPOSITIONS

21 NOVEMBRE 1989/19 FEVRIER 1990

L'Alsace celtique : 20 ans de recherches, au Musée d'Unterlinden. Sous le label « Année de l'archéologie », cette exposition propose un bilan des découvertes régionales récentes ; elle permet ainsi de découvrir les résultats de fouille dont beaucoup sont encore inédits.

Jours et heures d'ouverture : Tous les jours sauf mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

1/30 MARS 1990

La science et l'art. Cette exposition conçue par le Laboratoire de recherche des musées de France se tiendra à Limoges dans le cadre d'une action menée par le Rectorat sur le thème « Images techniques ou magie ». Présentation de documents scientifiques relatifs à des études d'oeuvres en céramique.

Lieu : Rectorat de Limoges, Pavillon d'honneur, rue François Shenieux, 87000 Limoges.

DES EXPOSITIONS A EMPRUNTER AU L.R.M.F.

L'année de l'archéologie et des travaux de fouille de plus en plus abondants - qui engendrent un nouveau paysage muséal - ont conduit le Laboratoire de recherche des musées de France (L.R.M.F.) à proposer aux musées de province ayant un espace réduit d'exposition par rapport à leurs collections, un dossier scientifique composé de panneaux et vidéo traitant, par exemple, d'une fibule de l'âge du bronze ou d'un masque en laiton de l'époque gallo-romaine. Ces dossiers peuvent être complétés à la demande.

Renseignements : L.R.M.F., Service expositions, Edmonde Grill, 6, quai des Tuileries, 75001 Paris. Tél. : 42.60.39.26.

■ L'AIDE A L'EMBAUCHE DE CHERCHEURS ET INGENIEURS EN ENTREPRISE

Le ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire (Bureau de l'économie culturelle de la Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel) a signé, en juin dernier, une convention avec l'ANVAR permettant d'accorder une aide complémentaire à celle attribuée par les délégations régionales de l'ANVAR pour l'embauche de chercheurs ou ingénieurs dans les entreprises du secteur culturel. Sont notamment concernées les entreprises de la musique, du livre, de l'audiovisuel, des métiers d'art, de la création industrielle, les industries du cinéma, du théâtre, susceptibles de mettre au point des produits et procédés technologiques à fort impact culturel. Le montant de l'aide complémentaire accordée par le ministère de la Culture peut atteindre 50 % de la somme allouée par l'ANVAR. Toutefois, le ministère de la Culture peut prendre en compte des dossiers d'embauche ne répondant pas exactement au profil de formation ; dans ce cas, il participe seul au financement de ce recrutement, pour un montant maximum de 175 000 F. Pour pouvoir bénéficier de ces mesures, l'entreprise intéressée doit déposer un dossier auprès de la délégation régionale de l'ANVAR qui les transmettra à une commission nationale ; celle-ci déterminera si le dossier peut bénéficier d'un abondement du ministère de la Culture.

Renseignements: Ministère de la Culture, Bureau de l'économie culturelle, Eliane Bohnert, 2, rue Jean Lantier, 75001 Paris. Tél. : 42.33.99.84, poste 458 ; ANVAR, Mme Ville, 43, rue Caumartin, 75009 Paris. Tél. : 40.17.83.00 ; Délégations régionales de l'ANVAR.

■ MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME EN RHONE-ALPES

Un groupement d'intérêt public dénommé Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme a été constitué par arrêté ministériel du 23 août 1989 et pour une durée de six ans entre la région Rhône-Alpes, différentes collectivités locales, le C.N.R.S., des universités, l'union patronale Rhône-Alpes, la Banque nationale de Paris et la Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes. Ce groupement est destiné à favoriser la recherche en sciences humaines et sociales, notamment en encourageant la coordination et le développement des équipes de recherche ayant fait leur preuve, en facilitant la participation d'autres équipes de recherche à son programme scientifique, en développant la recherche interdisciplinaire et pluridisciplinaire, en mettant en relation l'offre et la demande de recherche, ... Ces maisons sont implantées à Lyon, Chambéry, Grenoble et Saint-Etienne.

Renseignements: Maison Rhône-Alpes des sciences de l'Homme, 14, av. Berthelot, 69007 Lyon. Tél. : 72.72.64.10.

■ AIDES AUX FORMATIONS DOCTORALES OU POST-DOCTORALES

Le « Guide des aides aux formations doctorales ou post-doctorales. Contrats de formation par et pour la recherche 1989 » vient de paraître. Cet ouvrage (192 p., 135 F.), publié par l'Association nationale des sciences (ANDES), est une mise à jour et une extension des éditions précédentes réalisées avec l'aide du ministère de la Recherche, dans le cadre d'un programme d'actions soutenu par le Fonds de la recherche et de la technologie. Cette nouvelle édition décrit les aides accordées par des organismes publics français, accords bilatéraux intergouvernementaux ou inter-organismes, organisations internationales, conseils régionaux, entreprises industrielles et fondations, associations et autres institutions

privées. Un index thématique distingue les aides doctorales et les aides post-doctorales, réparties en 21 secteurs. Les textes réglementaires publiés en 1984, 1988 et 1989, qui régissent les études doctorales, et des listes d'adresses utiles, figurent en annexes.

Renseignements: ANDES, 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris cedex 05. Tél. : 43.37.51.12.

■ LA NOUVELLE ORGANISATION DU MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le ministère de la Recherche et de la Technologie a fait l'objet d'une réorganisation en trois pôles :

1) Une direction générale de la recherche et de la technologie qui joue un rôle spécifique d'animation de la politique de la recherche ; cette direction ne recouvre toutefois pas l'ensemble des services du ministère.

2) Une direction de l'administration et du financement de la recherche à laquelle revient la responsabilité d'instruire le budget civil de recherche développement (BCRD) et l'élaboration des statuts de personnels ; elle gère également le ministère sur le plan pratique.

3) Une délégation aux affaires internationales. Dix départements scientifiques prennent en charge les secteurs à dominante scientifique ou à vocation technologique. Ces départements sont animés et coordonnés par un directeur qui assiste le directeur général. Au sein de cette direction générale, se situent la délégation à l'information scientifique et technique, la délégation au développement scientifique et technique, à l'innovation et à l'action régionale. Le Centre de prospective et d'études, anciennement Centre de prospective et d'évaluation, et le Comité national d'évaluation de la recherche complètent ce dispositif.

■ LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Instance de consultation du ministre de la Recherche et de la Technologie sur les grands choix de la politique scientifique et technologique du gouvernement, le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) a été créé par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France du 15 juillet 1982. Issu du Colloque national sur la recherche et la technologie, le Conseil est le lieu de concertation de la politique de recherche avec les différents acteurs et partenaires concernés. Il vise à être un relais des réflexions et opinions des milieux scientifiques, industriels, culturels, régionaux. Le CSRT est consulté sur tous les grands choix de la politique scientifique et technologique du gouvernement. Il est également chargé de donner un avis annuel sur l'évaluation de la politique de recherche et développement. Installé en mars 1983, le Conseil a été récemment renouvelé. Il a tenu sa première réunion dans sa nouvelle composition, sous la présidence de M. Hubert Curien, ministre de la Recherche et de la Technologie, et a élu son Vice-Président, M. Bernard Decomps, qui fut notamment directeur de la recherche au ministère de l'Education nationale. Depuis janvier 1989, M. Decomps est président du Haut Comité Education-Economie et secrétaire général du comité de pilotage des grands colloques thématiques de prospective depuis mars 1989. Les 40 membres (dont le mandat est de deux ans, renouvelable une fois) du CSRT ont été nommés par arrêté du 24 juillet 1989.

Renseignements: Ministère de la recherche et de la technologie, CSRT, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05. Tél. : 46.34.37.26.

■ CONSERVATION ET RESTAURATION DES BIENS CULTURELS

Du 2 au 4 novembre dernier s'est tenu, à Paris, à l'initiative de l'Association des restaurateurs d'art et d'archéologie de formation universitaire (A.R.A.A.F.U.), un colloque consacré à la « conservation-restauration des biens culturels, recherches et techniques actuelles. Traitement des supports, travaux interdisciplinaires ». Ce colloque répondait aux souhaits formulés, en 1987, lors de la tenue du premier colloque du genre, également organisé par l'A.R.A.A.F.U., de donner la parole aux professionnels et d'ouvrir largement aux participants de tous horizons l'accès à ces rencontres. Dans cet esprit, ces journées étaient internationales et ont fait participer des acteurs autres que les seuls praticiens de la conservation-restauration. Deux thèmes ont été retenus pour donner matière à cette manifestation : traitement des supports, travaux interdisciplinaires. Le thème du support est un thème collectif qui réunit toutes les disciplines. Traité tant d'un point de vue technique qu'historique, il a été abordé sous deux angles : l'oeuvre elle-même et sa conservation. Le second thème retenu portait sur l'interdisciplinarité, nécessité désormais évidente dans maints travaux de conservation-restauration. Toutefois, dialogue et collaboration ne vont pas toujours d'eux-mêmes, l'individualité étant souvent de mise et par conséquent un obstacle à l'harmonisation des efforts ou au partage à parité des mérites du travail accompli. Mais entente et échanges étant heureusement souvent illustrés de façon remarquable, ils valaient d'être exposés et publiés. Les intervenants français et étrangers ont exposé leurs pratiques de travail, qu'elles s'effectuent dans un cadre privé ou public. De nombreuses institutions ont été représentées, citons notamment la Tate Gallery, le Victoria and Albert Museum, l'Institut royal du patrimoine artistique, le Centre d'études et de traitement des bois gorgés d'eau, l'Osterreichischen Galerie, ..., des écoles de formation comme le Courtauld Institute of art, la maîtrise spécialisée de l'université de Paris I et l'Institut français de restauration des oeuvres d'art, le ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire par le Laboratoire de recherche des monuments historiques et deux services de restauration : le service de restauration des peintures des musées nationaux et le service de restauration des musées classés et contrôlés qui ont traité respectivement des recherches de supports inertes pour les peintures sur bois et du préencollage sous tension de toiles de doublage en lin ou synthétiques.

Les actes de ce colloque sont parus (239 p., ill.)

Renseignements : A.R.A.A.F.U., Institut d'art et d'archéologie, 3, rue Michelet, 75006 Paris.

■ LA TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ARCHEOLOGIE

Dans le cadre de sa participation à l'Année de l'Archéologie, La Fondation Electricité de France a organisé une table-ronde : « la technique au service de l'archéologie », le 15 novembre, au Grand-Palais. En présence de près de 200 spécialistes (archéologues, ingénieurs, techniciens), et sous la présidence de Jean Leclant, Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les quelques 20 intervenants se sont employés à présenter l'apport des nouvelles technologies à l'archéologie. D'emblée, M. Mohen, conservateur en chef du musée des antiquités nationales, Commissaire de l'année de l'archéologie, a souligné le rôle primordial joué par le laboratoire dans la recherche archéologique et l'importance d'une

complémentarité entre archéologues et spécialistes de sciences naturelles, sciences dures, ... Très rapidement, il a dressé le bilan de l'existant : si 100 institutions se qualifient de laboratoires, il n'existe en réalité, en France, que 50 laboratoires - fonctionnant dans le cadre de grandes institutions tels le CNRS ou le ministère de la Culture - qui poursuivent des études archéométriques. Ces laboratoires travaillent sur des vestiges issus des fouilles conduites par des équipes universitaires ou par des formations du CNRS, ce qui induit une relation entre ces différents groupes. S'il reste encore beaucoup à faire, car le nombre de laboratoire est encore faible par rapport aux autres pays, M. Mohen a conclu sur une note d'optimisme en estimant que la voie était tracée.

A sa suite, les interventions se sont articulées autour de quatre thèmes : 1) Les techniques de détection ont permis d'aborder la prospection géophysique (EDF-CPGF) dont les premières applications, très ponctuelles, en archéologie, remontent à une cinquantaine d'années ; de présenter le magnétomètre à protons (Division d'électronique de technologie et d'instrumentation du CEA) : l'application de la magnétométrie à l'archéologie est avant tout une méthode d'investigation sélective de sites supposés intéressants, souvent trop étendus pour être abordés par des fouilles exhaustives. 2) Les techniques d'analyse ont été l'occasion de présenter : les méthodes d'analyse des monnaies et pigments menées par le Centre Ernest Babelon d'Orléans (CNRS) ; la dendrochronologie (moyen de datation par la mesure des cernes de bois) conduite par un laboratoire du CNRS (à Besançon) : il est ainsi ressorti de l'exposé qu'actuellement les laboratoires sont capables de dater le bois de chêne dans l'Est de la France, l'Allemagne du Sud et la Suisse sur 7000 ans, de nos jours à 4089 av. J.-C. ; l'accélérateur de particules, mis en place au Laboratoire de recherche des musées de France, employé comme outil d'analyse des matériaux. 3) Les techniques de conservation-restauration : ont été examinés différents traitements pratiqués sur les objets archéologiques : traitements électrochimiques de conservation menés par EDF : ce traitement permet la conservation de pièces métalliques, le nettoyage de cuirs et de papiers, le traitement local de porcelaines et d'objets particulièrement délicats et ouvre des voies nouvelles en autorisant les traitements d'objets en série, parfois sur le champ de fouilles même, ou en rendant possible l'investigation de masses de concrétions ferreuses jusqu'alors délaissées ; traitement des bois gorgés d'eau opéré par l'Atelier Régional de conservation Nuclear, à Grenoble, qui emploie deux techniques : la lyophilisation sous pression partielle, précédée d'une imprégnation des bois avec des polyéthylène-glycols et la substitution de l'eau par une résine synthétique radiopolymérisable ; conservation des métaux (Laboratoire du fer, à Jarville) 4) Les techniques de représentation, enfin, ont donné lieu à trois exposés : les travaux de restauration de machines à caractère industriel représentant une étape importante dans les réalisations techniques, menés par l'IUT de Compiègne ; la représentation informatique du temple d'Amon-Rê à Karnak réalisée conjointement par le CNRS et EDF ; le projet Archéo-Plan mené par le laboratoire de l'ENS. En écho à ses explications techniques, M. Albouy, Directeur adjoint des études et recherches d'EDF et Président-fondateur d'Admitech a rappelé le sens que donne l'Admitech à la notion de mécénat technologique : apport de compétences et de savoir-faire techniques, qui dépasse ainsi le simple transfert financier, et diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Renseignements : Fondation Electricité de France, 26, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 40.42.24.53.

ARCHIVES ET DECENTRALISATION

Témoins de notre passé et instruments de travail indispensables aux chercheurs, les archives des collectivités territoriales, notamment régionales et départementales, sont concernées par la décentralisation. A l'issue de quatre années d'application de la législation, un spécialiste fait le point de la situation.

Les implications de la législation

La loi du 22 juillet 1983 (sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat), complétée par les lois des 9 janvier et 19 août 1986 (portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales), a profondément modifié les bases juridiques de la gestion des archives des collectivités territoriales, tout au moins celle des régions et des départements, car, pour les communes, la décentralisation était déjà de règle avant 1983. Les deux innovations fondamentales sont : la création d'une nouvelle catégorie juridique d'archives publiques (les archives régionales qui ne se confondent plus avec les archives départementales comme c'était le cas antérieurement) ; la définition des archives départementales comme services départementaux, placés sous l'autorité des présidents des Conseils généraux. Aux termes de la législation de 1983 - entrée en vigueur, pour les archives, le 1^{er} janvier 1986 - « les régions, les départements et les communes sont propriétaires de leurs archives ; elles en assurent la conservation et la mise en valeur ».

Un tel transfert de compétence aurait pu engendrer une certaine anarchie dans les conditions de gestion scientifique des archives d'une région, d'un département ou d'une commune à l'autre. On aurait pu voir telle catégorie de documents conservée à Angers et détruite à Besançon, telle recherche autorisée à Caen et interdite à Dijon, ... Pour écarter cette hypothèse, le législateur a prévu que les collectivités locales continueraient à assurer la gestion de leurs archives « sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat » et « conformément à la législation en vigueur » (c'est-à-dire essentiellement, à la loi du 3 janvier 1979 sur les archives). Les conditions d'exercice du contrôle scientifique et technique de l'Etat ont fait l'objet d'un décret du 28 juillet 1988, qui complète ainsi l'édifice juridique commencé en 1983.

Une réalité locale

Dans la pratique, les transferts de compétences se sont effectués de façon pacifique et nous pouvons dire, après bientôt quatre ans d'application, que les effets de la nouvelle législation ont été très largement positifs pour ces archives locales.

- **Les archives régionales :** en ce qui concerne les archives régionales (nouvelle catégorie créée en 1983, qui englobe les archives de l'administration régionale proprement dit et celles des services de l'Etat à vocation pluri-départementale tels que les cours d'appel, les chambres régionales des comptes, les rectorats, etc.), la formule retenue généralement a été celle de la convention, par laquelle la région confie à un ou plusieurs départements la gestion de ses archives moyennant une contribution en capital ou en moyens de fonctionnement. Ce

type de conventions sera sans doute appelé à se généraliser ; la Direction des archives de France (D.A.F.) y est très favorable.

- **Les archives départementales,** devenues services départementaux, continuent à recevoir, outre les versements des archives des services départementaux, ceux des services de l'Etat dont la compétence s'exerce dans le cadre du département. La majorité du personnel des archives départementales est fournie par les départements. L'Etat continue toutefois à fournir le personnel scientifique (directeurs et conservateurs), et le personnel de documentation, en vertu de l'article 66 de la loi du 22 juillet 1983.

- **Les archives communales :** le fait majeur de ces dernières années est la création de nombreux services d'archives communaux, voire intercommunaux. Toutefois, malgré une spectaculaire amélioration récente, la France reste, dans le domaine des archives communales, très loin derrière certains de ses partenaires européens, notamment l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La future création du corps des conservateurs de la fonction publique territoriale et l'exercice du « droit d'option » prévu par la loi modifieront sans doute sensiblement la situation dans ce domaine.

Sur toutes les archives des collectivités territoriales, le contrôle scientifique et technique de l'Etat s'exerce par l'activité réglementaire de la D.A.F. - les circulaires de caractère normatif s'appliquent à toutes les catégories d'archives publiques - et par les inspections effectuées par les inspecteurs généraux des archives et par les directeurs des services d'archives départementaux.

Un dynamisme territorial né de la décentralisation

Cette brève évocation des conséquences de la décentralisation sur les archives serait incomplète si elle excluait l'aspect psychologique - de toute première importance - parallèle à l'aspect juridique et administratif. Les collectivités locales ont pris conscience, par l'effet de la loi de 1983, que leurs archives font partie de leur patrimoine culturel. Ce n'est certainement pas un hasard si la décennie 1980 a vu une floraison sans précédent de construction de bâtiments d'archives départementales (au point que la D.A.F. a peine à suivre le rythme des subventions demandées). Les initiatives locales, en matière d'archives se sont multipliées : constitution d'archives audiovisuelles, expositions, publications de toute nature, colloques, création d'ateliers de microfilmage et de restauration, informatisation.

A l'issue de cette année 1989, on peut dire que la décentralisation des archives est entrée dans la réalité quotidienne. Quant à ce que seront ses conséquences à long terme, notamment lorsque seront pleinement entrées en vigueur les dispositions du code de la fonction publique territoriale, bien audacieux serait celui qui oserait formuler des prévisions sur ce point. La connaissance des archives permet de comprendre le passé, mais ne elle ne donne pas de compétences particulières pour prédire l'avenir.

Michel Duchain
Doyen de l'Inspection générale des Archives de France
60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris
Tél. : 40.27.60.00

ART ET HOLOGRAPHIE

D'une fidélité totale à l'objet qu'elle restitue et d'une précision incomparable, l'holographie est aujourd'hui un outil d'analyse, de conservation et de diffusion des œuvres d'art, mais également un moyen de création artistique. Cependant, elle est une technique encore peu répandue, et de fait, mal connue. Pour toutes les possibilités qu'elle offre, l'imagerie holographique doit être développée et mise à la disposition des scientifiques et des créateurs.

L'holographie aujourd'hui

L'holographie n'occupe pas aujourd'hui la place qui devrait lui revenir dans l'imagerie artistique tant au niveau des arts plastiques que de la conservation et de la diffusion des œuvres d'art. Cette technique constitue pourtant une étape décisive dans les progrès accomplis depuis 40 ans en imagerie. Par principe, l'image holographique est d'une fidélité totale à la scène originale. Elle permet des points de vue multiples et continus, un rendu des brillances extrêmes, une reproduction sans distorsion, l'observation de détails microscopiques.

La particularité de l'holographie est d'enregistrer les interférences qui se forment entre un faisceau de référence et une partie du même faisceau réfléchi par la scène, et provenant du même laser. Aucun système optique focalisant ne perturbe ainsi les images comme dans les techniques photographiques ou leurs dérivés. Pour des raisons de facilité de fabrication, les hologrammes sont le plus souvent monochromes, d'une couleur très saturée. Des hologrammes polychromes, en fausses couleurs, peuvent être obtenus notamment par des traitements chimiques. Il existe également des hologrammes dits « arc-en-ciel », visibles avec des éclairages blancs peu directs mais cet avantage « commercial » a pour conséquence une baisse de la qualité de l'image. L'obtention des couleurs naturelles est possible mais elle nécessite au moins trois lasers de longueurs d'ondes adéquates, ce qui est financièrement et techniquement hors de portée de la plupart des ateliers d'artiste. C'est pourtant l'étape décisive pour ouvrir le champ d'application de l'holographie à la conservation et à la diffusion des œuvres d'art.

L'application de l'holographie au domaine muséographique

En conservation d'œuvre d'art, on peut distinguer deux principales catégories d'application : l'imagerie et l'analyse de l'état des œuvres. L'holographie offre des solutions originales dans les deux cas.

• **l'imagerie** : L'holographie offre la possibilité de conserver l'image à la fois macroscopique et microscopique d'un objet en 2 ou 3 dimensions. Les avantages sont nombreux : l'unité de stockage se réduisant à une plaque, on peut ainsi constituer des archives d'encombrement faible. Des techniques de micro-archivage ont été étudiées pour réduire encore les volumes de stockage. Les systèmes optiques grossissants peuvent être utilisés pour observer la microstructure de l'objet sur l'image holographique. On peut ainsi visualiser et étudier selon les besoins, la touche de l'artiste. A ce titre, l'archivage par holographie est susceptible d'intéresser les assureurs. L'holographie permet la

reproduction et la présentation d'œuvres fragiles ou uniques sans leur faire courir de risques. L'école soviétique, sous l'impulsion d'Youri Denisiuk, a déjà produit une impressionnante collection d'hologrammes, grand champ de vision, d'objets d'art - dont certains en couleurs naturelles - de dimension allant jusqu'à 1 m² de surface et 0,60 m de profondeur.

• **l'analyse de l'état des œuvres par interférométrie**. Cette technique, extrêmement sensible, permet de mesurer de très faibles déplacements et donc de mettre en évidence les moindres déformations, dilatations, décollements... L'objet étudié ne subit pas de détérioration du fait de la technique employée. Il s'agit donc de contrôles non destructifs, applicables à des objets fragiles, en vue d'éventuelles restaurations. Cette technique, maintenant assez répandue en contrôle industriel, a déjà été appliquée en Italie pour visualiser des décollements de tableaux de la Renaissance sur panneaux de bois. Elle peut être utilisée sur d'autres objets, comme les statues en bois, sensibles aux variations du degré hygrométrique.

Holographie et création artistique

Le public visitant pour la première fois une exposition d'hologrammes compare ceux-ci à des sculptures de lumière flottant magiquement dans l'espace. Il les retourne ou bien tourne autour, et veut toucher l'intouchable, attraper ces images, fantômes de pure lumière. Comme en imagerie classique, l'holographie permet : la reproduction d'objets réels par simple prise de vue (holographie figurative) ; la réalisation d'images non identifiables avec ou sans effets lumineux spéciaux (holographie abstraite), ou encore la présentation d'objets de synthèse inexistantes, voire impossibles. L'hologramme peut ainsi être conçu comme objet d'art en soi, (image dans un cadre) ou être intégré dans une œuvre faisant appel à d'autres techniques : sculpture, peinture, photographie, couture, ébénisterie, architecture, jouets... Des pièces de théâtre, des films ont montré des personnages évoluant dans des images holographiques.

La réalisation d'un hologramme

La réalisation d'un hologramme de qualité artistique demande :

• **du matériel délicat à utiliser** : lasers, systèmes optiques, films spéciaux, laboratoire de chimie...

• **une bonne formation technique** afin d'obtenir une image et d'en maîtriser les paramètres ;

• **de l'inspiration** : c'est dans ce domaine que la carence est pour l'instant la plus flagrante. Mais cette pauvreté artistique des hologrammes présentés peut s'expliquer par la difficulté que rencontrent les plasticiens pour s'approprier cette technique.

C'est pour changer cette situation que les auteurs étudient actuellement avec la Mission de la recherche et de la technologie et des laboratoires de recherche les moyens à mettre en œuvre pour susciter cette rencontre entre scientifiques, techniciens et créateurs.

Francis Sanchez, physicien à l'Université d'Orsay

Luigi Correia, holographiste

Omnimages

Association pour la formation et la recherche en holographie

14, rue Colbert, 93100 Montreuil. Tél. : 42.52.61.56.

■ LA COOPERATION INTERNATIONALE DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

La coopération internationale de la Direction des Archives de France a été marquée par la tenue du XI^e congrès international des archives, à Paris, le renouvellement du Conseil international des archives, l'expansion de ses relations multilatérales, notamment en ce qui concerne l'Europe et la francophonie, et des ses relations bilatérales.

Organisé par le ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire (Direction des archives de France), sous l'égide du Conseil international des archives (CIA) - organisation non gouvernementale associée à l'UNESCO - le XI^e congrès international des archives, qui s'est tenu à Paris du 22 au 26 août 1988, était consacré aux «nouvelles archives» c'est-à-dire les nouvelles formes de mémorisation de l'information: supports optiques, informatiques, ... Nous vous renvoyons à notre édition d'octobre 1988, dans laquelle nous rendions compte des réflexions conduites durant ce congrès, et au n° 35 de la revue internationale d'archivistique «Archivum». A l'issue du congrès, M. Jean Favier, directeur général des Archives de France, a été élu président du CIA (le CIA représente les intérêts des Archives et des archivistes. Il a des relations de consultation et d'organisation avec l'Unesco et coopère avec d'autres organisations internationales non gouvernementales pour la mise en oeuvre de programmes et de projets d'intérêt commun) et 18 français ont été désignés pour participer à différentes instances de travail. Ces instances concernent l'organisation même du CIA et des domaines aussi variés que les bâtiments et équipements; les archives courantes, les archives communales audiovisuelles, la sigillographie,...

Les relations multilatérales ont été plus particulièrement axées sur l'Europe et la francophonie. De plus, elles ont concerné 15 pays de trois continents qui ont envoyé 23 archivistes au Stage technique international d'archives. Dans le contexte de la prise en compte de certaines questions culturelles par la C.E.E., la Direction des archives de France participe à la Mission des affaires européennes mise en place en 1988 par le ministère de la Culture. Par exemple, cette mission a suscité un programme de travail concernant la circulation des biens culturels et l'harmonisation des législations. Ces points sont actuellement repris en commission restreinte avec les directions concernées sous la direction de M. Pommier, Inspecteur général des musées classés et contrôlés.

Au cours du congrès international des archives, la décision a été prise de créer une association internationale des archives francophones. Des statuts et un programme de travail ont été préparés par un petit groupe animé par le Québec et seront présentés à la conférence de la Table ronde des archives, à Madrid en septembre 1990. Le stage technique international d'archives est un cycle d'étude de trois mois organisé à Paris, aux archives nationales, chaque année depuis 1951, à l'intention des élèves de l'Ecole des Chartes se destinant à la carrière de conservateur d'archives et d'une trentaine d'archivistes étrangers qui souhaitent se familiariser avec les techniques de l'archivistique française. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les archives du monde entier qui a accueilli depuis sa création plus de 1000 étrangers de 91 pays.

Renseignements: Direction des archives de France, Mme Isabelle Carbonnel, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris. Tél.: 40.27.62.10.

■ UN CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES

Un conseil supérieur des bibliothèques vient d'être créé*. Institué auprès des ministres de l'Education nationale, de la Culture, et de la Recherche, ce conseil est chargé d'émettre des

avis et des recommandations sur la situation et les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires, et de favoriser la coordination des politiques documentaires relevant de plusieurs ministres. Le Conseil supérieur des bibliothèques est composé d'un président et de deux vice-présidents nommés par arrêté du Premier ministre, et de dix-huit membres nommés par arrêté conjoint des ministres de l'Education nationale, de la Culture, et de la Recherche. Le conseil se réunira au moins trois fois par an sur convocation de son président qui fixera l'ordre du jour.

* Décret n° 89-778 du 23 octobre 1989, Journal officiel, n° 248, 24 octobre 1989, p. 13319.

■ NOUVELLES ETUDES SUR LA RESTAURATION DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

Après la mise au point des techniques de colmatage adaptées aux documents anciens, dont nous vous avons rendu compte dans notre numéro 12 de juillet 1987, l'atelier de restauration de la Direction des archives de France a mis en place, toujours en collaboration avec le Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques (C.R.C.D.G.), une étude de même nature concernant les archives les plus récentes, datant de la fin du siècle dernier à nos jours, ainsi que nous vous l'annoncions dans ce même numéro. Menée dans le courant de l'année 1988, sous la direction de Mme Flieder, directrice du C.R.C.D.G., cette étude a porté sur les papiers modernes constitués de pâtes chimiques blanchies; de résineux et de feuillus ou même, dans certains cas, de pâtes mécaniques renfermant de la lignine qui les rend impropres à une conservation de longue durée. Les expériences menées sur des pâtes au bisulfite ont démontré que les degrés Schöpper de raffinage les meilleurs sont 48° pour les résineux et 58° pour les feuillus. Une grande partie des papiers 100% pâte chimique blanchie étant constituée de 60% de résineux et de 40% de feuillus, c'est ce mélange qui a été retenu, l'adhésif donnant la meilleure résistance étant un mélange Solvitose-Kuralon. D'autre part, des recherches ont été poursuivies sur les documents d'archives anciennes colorés, pour la restauration desquels les colorants utilisés étaient traditionnellement des terres naturelles, ombre naturelle, ocre jaune, terre pourrie ou vert wagon. Elles ont mis en évidence une importante modification de l'indice du cuivre, due à l'augmentation de l'oxydation de la cellulose, pour les trois premiers des colorants, seul le vert wagon ne modifiant aucunement les constantes chimiques des papiers traités. Pour remplacer ces terres, cinq colorants de base ont été sélectionnés: ce sont des diazoïques dits directs, c'est-à-dire ne nécessitant pas de réactions secondaires pour se fixer sur les fibres. Ils sont commercialisés sous les noms: Ruvbinol solar 3 LB (Sandoz); Violet solophenyle 4 BL 59 (Ciba Geigy), bleu lumière GF GG 225 (Bayer), rouge 4 B (Bayer), jaune lumière R 125 50 (Bayer). Après avoir vérifié l'innocuité de ces colorants vis-à-vis de la cellulose et leur stabilité à la chaleur et à la lumière, leur mélange en dosage varié a permis de reconstituer les 4 couleurs dominantes des documents anciens des Archives nationales, et d'établir un nuancier (Chanvre, Lichen, Bleu révolutionnaire, vert empire) qui permet par une estimation visuelle de trouver la concentration de colorants nécessaire pour teindre la pâte destinée à la restauration de chaque document.

Renseignements: Direction des archives de France, Mme Lucie Favier, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris. Tél.: 40.27.60.00.

■ UN ETABLISSEMENT PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE

La «Très grande bibliothèque», officiellement nommée Bibliothèque de France, revêt le statut juridique

d'établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des Grands Travaux. Le décret n° 89-777 du 13 octobre 1989 qui porte création de l'Établissement public de la Bibliothèque de France (Journal officiel, n° 248, 24 octobre 1989, pp. 13317-13318) en fixe les grandes lignes. Cet établissement public a pour mission de réaliser à Paris une très grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau. Cette bibliothèque doit couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous et utiliser les technologies les plus modernes de transmission des données afin, notamment, de pouvoir être consultée à distance et coopérer avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers. A cette fin, l'établissement exécute ou fait exécuter les études préalables à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des bâtiments de la Bibliothèque de France; il réalise les travaux de construction et d'aménagement de ces bâtiments et procède à la mise en place de leurs équipements; il propose au Gouvernement le schéma d'organisation et de fonctionnement de la Bibliothèque de France et prend toutes dispositions en vue de son ouverture au public; il est habilité à acquérir des ouvrages et des documents destinés à la Bibliothèque; il participe en liaison avec les administrations, les organismes responsables de bibliothèque et ceux qui sont chargés de la diffusion d'informations scientifiques et techniques en France et à l'étranger, à l'élaboration et à l'animation de réseaux documentaires. L'établissement est administré par un conseil d'administration qui comprend: un président nommé par décret, sur proposition du premier ministre; huit représentants désignés par les ministres chargés de la Culture, des Grands Travaux, de la Communication, du Budget, des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Recherche, des Postes et Télécommunications; le maire de Paris ou son représentant; 3 membres de droit; six personnalités désignées en raison de leur compétence par arrêté du Premier ministre. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins trois fois par an, délibère sur les orientations et l'organisation générale de l'établissement ainsi que sur son programme d'activités et d'investissement, sur les acquisitions, ventes et échanges d'immeubles, le rapport annuel d'activités, les dons et legs,... Le directeur général de l'établissement et le délégué scientifique sont nommés par

arrêté du ministre chargé des Grands Travaux sur proposition du président du conseil d'administration de l'établissement.

Renseignements: Bibliothèque de France, 1, place Valhubert, 75013 Paris.

■ LA PRÉSENTATION DU PATRIMOINE IN SITU

« La présentation du patrimoine in situ : communiquer, exposer, exploiter » est le titre d'une étude réalisée par Jean Davallon et Christian Carrier d'Expo-Media, à la demande de la Mission de la recherche et de la technologie, qui a financé ce travail. Les objectifs assignés à cette étude étaient de deux ordres: 1) fournir des informations et des outils aux responsables de la programmation et aux concepteurs; 2) servir pour la mise en place de formations pour les personnes chargées d'inventorier, d'évaluer, de décider en matière de mise en expositions du patrimoine. Elle n'avait par conséquent pas pour but d'évaluer les expériences ou les pratiques étudiées. Un premier rapport, paru en juillet 1988, a été consacré à « la problématique de la communication du patrimoine ». Il a émis des conclusions sur la notion de communication du patrimoine, suite à une série d'entretiens et d'études exploratoires menée sur des présentations de sites ou de monuments, en France et à l'étranger. En annexe de ce rapport figure une « table d'analyse » réunissant les critères pouvant servir à une description systématique des sites ou monuments du point de vue de leur mise en communication, en exposition et en exploitation. Un second rapport vient de paraître. Il est consacré à « l'analyse des dispositifs de communication du patrimoine »: 9 présentations de sites et 9 présentations de monuments, retenues pour leurs dispositifs « exemplaires de communication du patrimoine », ont fait l'objet d'une étude détaillée. Ce rapport souligne donc les traits dominants de ces présentations considérées comme « enseignements » par ce qu'ils nous apportent sur la manière de communiquer le patrimoine archéologique et monumental aujourd'hui. Précisons que cette étude possède un caractère exploratoire: elle a vocation à préparer d'autres études portant respectivement sur la méthodologie de formation et l'évaluation d'expériences.

Renseignements: Expo-Média, Jean Davallon et Christian Carrier, 108-110, rue St-Maur, 75011 Paris. Tél.: 48.06.04.05, 43.38.49.00.

A L I R E

ARCHIVES

Ouvrages édités par les Archives nationales et diffusés par la Documentation française.

■ **Les archives des entreprises. Conseils pratiques d'organisation**, 2^e ed. par Isabelle Guérin-Brot. 1989, 88 p. 60 F. Ce guide est destiné aux dirigeants d'entreprises qui savent qu'une bonne mémoire est source d'efficacité et d'économies et désirent, par conséquent, bien organiser leurs archives.

■ **Archives des établissements publics nationaux** par Bruno Galland. 1989, 94 p. 50 F. Donne une présentation sommaire des versements effectués depuis 1971 par 34 établissements publics nationaux.

■ **Thesaurus W. Vocabulaires normalisés pour la description et l'indexation des archives administratives locales contemporaines**. 1989, 252 p. 200 F. Permet d'unifier la rédaction des

fiches-matières de classement et de faciliter par là l'exploitation informatique des documents.

■ **Maison de l'Empereur. Domaine étranger. Italie, Belgique, Hollande. Inventaire des articles O2940 à 1122** par Nicole Gotteri. 1989, 100 p. Présente une documentation abondante et variée qui éclaire de nombreux points d'histoire de l'art, d'architecture et d'urbanisme, peinture et sculpture,... dans les pays où la Couronne impériale possédait des biens.

■ **Commission de la liberté individuelle (1802-1814). Inventaire (...)** par Jeannine Charon-Bordas. 1989, 68 p. 50 F. Un témoignage de la diversité des affaires qui furent soumises à la Commission sénatoriale de la liberté individuelle.

ARCHEOLOGIE

■ **Agde, la nécropole du premier âge du fer** par André Nickels

avec la collab. de Georges Marchand et Martine Schwaller. « Revue archéologique de Narbonnaise », supplément 19. 1989, 499 p. 380 F. Editions du CNRS. Dans cet ouvrage réalisé par une équipe de la Circonscription archéologique du Languedoc-Roussillon, les découvertes effectuées dans la nécropole d'Agde (2^e moitié du VII^e s. av. J.-C.) sont remises en perspective par une étude de tous les ensembles funéraires protohistoriques du Midi Languedocien.

■ **Les collections archéologiques dans les musées de France** par Brigitte Lequeux, Monique Mainjonet-Brun, Suzanne Roscian. Paris, Ed. du CNRS, 1989, 296 p. 95 F. Une mine d'informations à l'usage des curieux et des chercheurs sur les collections archéologiques des musées français mais aussi sur leurs publications, activités pédagogiques,...

HISTOIRE DE L'ART

■ **SN/G: report on data processing projects in art** sous la dir. de Laura Corti et de Deborah Wilde, avec la collab. d'Umberto Parrini et de Marilyn Schmitt. Pise, Scuola normale superiore; Los Angeles, Getty art history information program, 1988, 2 vol.: projects, 645 p.; indexes, 111 p. A commander à: SN/G Report, Scuola normale superiore, Piazza dei Cavalieri, 7, 56100 Pisa (Italie). Tél.: 39-50-597111.

LIVRE

■ **Discours sur la lecture: 1880-1980** par Anne-Marie Chartier et Jean Hebrard. Ed. du Centre Georges Pompidou, B.P.I., 1989, 528 p. Coll. Etudes et recherche. 190 F. En suivant les transformations qui ont affecté, depuis la fin du siècle dernier, discours et présentations, ce livre propose une relecture critique des débats actuels sur la lecture.

LES PUBLICATIONS DE LA MISSION DU PATRIMONE ETHNOLOGIQUE (deuxième partie)

La Mission du patrimoine ethnologique (à la Direction du patrimoine du ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire) édite depuis octobre 1983 une revue semestrielle d'ethnologie : « Terrain, carnets du patrimoine ethnologique », dont nous avons traité dans notre numéro de novembre. Cette mission co-édite également, depuis 1984, avec la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) une collection : « Ethnologie de la France », que nous vous présentons ci-dessous.

La rédaction de la revue et la coordination de la collection sont assurées par la Mission du patrimoine ethnologique, 65, rue de Richelieu, 75002 Paris, Christine Langlois. Tél. : 40.15.80.00, poste 85 27. La revue et la collection sont diffusées par le Centre interinstitutionnel de diffusion (C.I.D.), 131, bd St Michel, 75005. Tél. : 43.54.47.15.

LA COLLECTION « ETHNOLOGIE DE LA FRANCE »

Ses objectifs : rendre accessibles au public les meilleurs rapports de fin de contrat rendus à la Mission du patrimoine ethnologique.

Structure : une co-édition avec les Editions de la M.S.H. a été mise en place sur les bases suivantes : le ministère de la Culture finance 75% des frais de fabrication des ouvrages, la M.S.H. finançant les 25% restants et assurant le suivi de fabrication ainsi que la maquette. Le produit des ventes est versé selon la même répartition.

La politique éditoriale : les rapports remis en fin de contrat sont expertisés par trois personnes, membres du Conseil du patrimoine ethnologique ou autres spécialistes du thème traité. Il sera désormais possible d'accueillir dans la collection des manuscrits portant sur des recherches ethnologiques non financées par le ministère, ainsi que des ouvrages comparatifs entre la France et d'autres pays européens. Y figurent également, sous l'intitulé « Cahiers », des actes de colloques ou de séminaires organisés ou aidés par la Mission ainsi que le « Répertoire de l'ethnologie de la France » qui recense plus de 2000 chercheurs et organismes (musées, centres de recherche, associations) travaillant dans ce domaine.

Les ventes : les ouvrages tirés à 1500 ou 2000 exemplaires selon les sujets abordés, sont vendus en moyenne à 50% dans les deux ans qui suivent la parution, le reste s'écoulant régulièrement sur plusieurs années.

Ouvrages parus :

- *Le triangle du XIV^e. De nouveaux habitants dans un vieux quartier de Paris*, par Sabine Chalvon-Demersay. 1984, IV-177 p., 80 F.
- *La transmission des savoirs*, par Geneviève Delbos et Paul Jorion. 1984, 310 p. 185 F.
- *Les fruits de la vigne. Représentations de l'environnement naturel en Languedoc*, par Christiane Amiel. 1985, VI-134 p. 60 F.
- *Entre chien et loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est*, par Bertand Hell. 1985, V-240 p. 120 F.
- *La foi des charbonniers. Les mineurs dans la bataille du charbon 1945-1947*, par Evelyne Desbois, Yves Janneau et Bruno Mattei. 1986, IV-194 p. 110 F.
- *L'herbe qui renouvelle. Un aspect de la médecine traditionnelle en Haute-Provence*, par Pierre Lieuthagi. 1986, XLVI-374 p. 180 F.
- *Ethnologies en miroir : la France et les pays de langue allemande*, sous la dir. d'Isaac Chiva et Utz Jeggle. 1987, IV-400 p. 150 F.
- *Le sang et la chair. Les abattoirs des pays de l'Adour*, par Noëlie Vialles. 1987, VIII-160 p. 95 F.
- *Ni vue, ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, par Béatrix Le Wita. 1988, 200 p. 110 F.
- *La bête noire. A la recherche du cheval parfait* par Bernadette Lizet. 1989, 340 p. 190 F.

Cahiers de la collection « Ethnologie de la France »

- *Sociétés industrielles et urbaines contemporaines*, séminaire de Royaumont, décembre 1983. 1985, XII-162 p. 55 F.
- *Les savoirs naturalistes populaires*, séminaire de Sommières, décembre 1983. 1985, X-95 p. 45 F.
- *Habitat et espace dans le monde rural*. Stage de Saint-Riquier, mai 1986. 1988, 124 p. 75 F.
- *Cultures du travail. Identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*. Séminaire de Royaumont, janvier 1987. 1989, 320 p. 110 F.

Répertoire de l'Ethnologie de la France

1987, 370 p. 100 F.

DERNIER RAPPEL

NOM _____ PRENOM _____

ORGANISME _____

ADRESSE N° _____ RUE, AV., BD _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PAYS _____

La rédaction de « Culture et recherche » procède à la mise à jour de son fichier de destinataires. Aussi demande-t-elle à tous ceux qui ne lui ont pas encore renvoyé le formulaire ci-dessus de confirmer l'exactitude des données de l'adresse à laquelle elle vous envoie ce bulletin ou de lui signaler les éventuelles corrections à y apporter. Vous pouvez également lui signaler les coordonnées des personnes et/ou institutions auxquelles vous jugez bon que soit envoyé ce bulletin. D'avance, la rédaction vous remercie vivement de votre collaboration. Le formulaire est à envoyer à la Mission de la recherche et de la technologie « fichier Culture et recherche », 2, rue Jean Lantier, 75001 Paris.

MUSIQUE

■ **Les laboratoires de la création musicale : acteurs, organisation et politique de la recherche musicale** par Pierre-Michel Menger. La Documentation française, 1989, 214 p. 160 F. Etude financée par le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture.

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

■ **Annuaire des activités scientifiques et techniques du mouvement rural**. Supplément au n° 93 de la revue « Animer mon village mon pays », 1989, 76 p. Renseignements : Fédération nationale des foyers ruraux, 1, rue Sainte-Lucie, 75015 Paris. Tél. : 45.78.01.78.

RECHERCHE

■ **La recherche dans les grandes écoles : formation de 3^e cycle, activités des laboratoires, valorisation, accords de coopération**. 1989, 317 p. 1200 F. Ed. Mediathor, 7, impasse des chevaliers, 75020 Paris. Tél. : 46.36.59.90, 46.36.86.88.

■ **Le compte de la recherche. Méthodologie bases 1980. Résultats 1984-1985-1986**, par la Mission de synthèse et de planification de la Direction générale de la recherche et de la technologie du ministère de la Recherche et de la Technologie et par le Département de la coordination statistique et comptable de l'INSEE. INSEE, 1989, 70 p., 80 F. Cette publication est le premier numéro de la nouvelle collection « INSEE Méthodes ».

C.N.R.S.

■ **Répertoire des unités de recherche du CNRS 1989**. 1989, 294 p. 100 F. Vente directe : Librairie du CNRS, 295, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. : 46.34.79.09 ; par correspondance : Presses du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand, 75015 Paris. Tél. : 45.33.16.00

Directeur de la publication : Francis Beck. Rédaction : Isabelle Cabillic. Mission de la recherche et de la technologie, ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, 2, rue Jean Lantier, 75001 Paris. Tél. : (1) 42.33.99.84. Imprimerie du ministère de la Culture. Numéro de commission paritaire : 1290 AD. ISSN 0765-5991.